DECLARATION LIMINAIRE
CSA DU 18 NOVEMBRE 2026

Madame la Présidente,

Dans ce contexte de revendications nationales, la CGT IP continue à défendre l'intérêt des agents, la prise en charge du public, tout en dénonçant le manque de moyen et les sous-effectifs.

Au niveau national, les SPIP craquent sous le poids de l'absence de moyens humains et matériels, d'une augmentation constante du nombre de personnes prises en charge, avec un taux de surpopulation carcérale qui bat tous les records. Malgré ce contexte précaire, notre Administration continue à faire la sourde oreille face à nos réalités de terrain et déroule la politique destructrice du Garde des Sceaux.

Le SPIP 54 ne fait pas exception à ces carences RH. Le constat reste toujours le même depuis le dernier CSA. Pour rappel, le secrétariat de l'antenne d'Ecrouves est découvert depuis septembre 2024 avec une population pénale atteignant 265 personnes et un important « *turnover* ». Également, l'antenne milieu ouvert de Nancy ne compte qu'1,8 ETP de personnel administratif pour près de 2000 personnes placées sous-main de justice. Ce constat est d'autant plus inquiétant que les adjoints administratifs constituent un acteur essentiel du bon fonctionnement de nos services. Dans notre dernière déclaration liminaire, nous dénoncions également les conditions délétères de travail pour le milieu fermé de Nancy. A titre d'exemple :

- 13 CPIP au lieu de 14, pour un total de 12 ETP
- 2 CPIP au lieu de 3 sur la prise en charge de la MAF
- 1,6 ETP pour le secrétariat
- Report des tâches administratives sur les CPIP en cas d'absence du secrétariat
- Absence d'assistante sociale
- Augmentation constante du nombre de personnes détenues et par conséquent du rythme des échéances et instances propres au milieu fermé
- Absence de DPIP dédié à la Maison d'arrêt

Compte tenu de tous ces éléments, et suite à la réintégration récente d'un CPIP du MF en MO, nous renouvelons notre demande de note de service en mode adapté.

L'absence de prise en compte de ces difficultés et d'une reconnaissance claire de la souffrance ressentie par les agents sont autant d'éléments favorisant les risques psycho-sociaux. Inutile de rappeler que la CGT IP 54 dénonce sans relâche cet état de fait. Espérons que le plan d'action issu des conclusions du COPIL apportera rapidement des solutions concrètes aux problématiques des agents.

« *La folie, c'est de faire toujours la même chose et de s'attendre à un résultat différent.* », Albert Einstein.

Nancy, le 18 novembre 2026, les représentants CGT IP 54